Bénin

chiffres clés

• Superficie en milliers de km² :	115
• Population en milliers (2007) :	9 033
• PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) :	345
• Espérance de vie (2007) :	57.6
• Taux d'analphabétisme (2007) :	54.7

Bénin

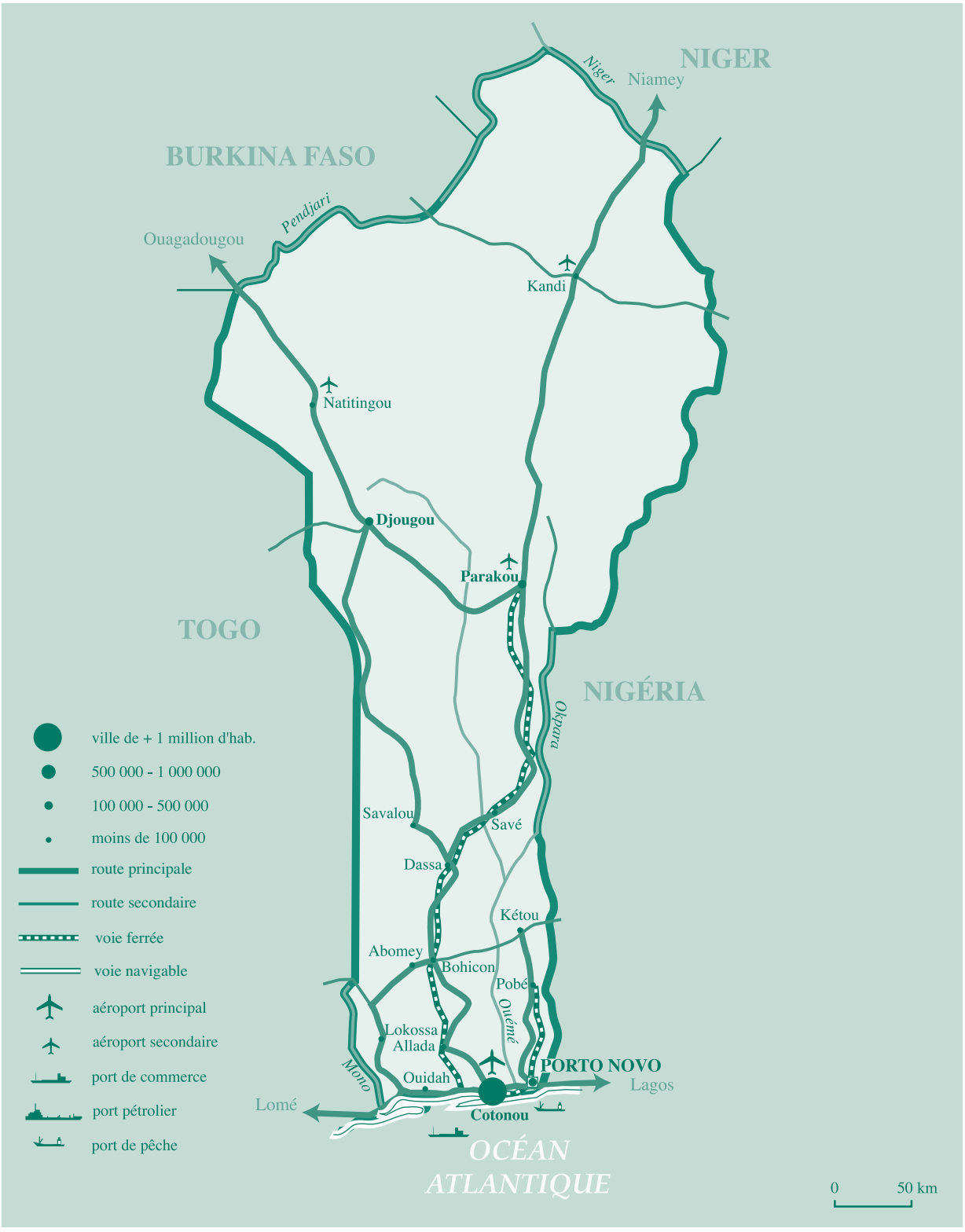
NIGER
Niamey
Niger
BURKINA FASO
Pendjari
Ouagadougou
Kandi
Natitingou
Djougou
Parakou
TOGO
NIGÉRIA
Okpara
Savalou
Savé
Dassa
Kétou
Abomey
Bohicon
Pobé
Ouémé
Lokossa
Allada
Ouidah
Mono
PORTO NOVO
Lagos
Lomé
Cotonou
OCÉAN ATLANTIQUE
ville de + 1 million d'hab.
500 000 - 1 000 000
100 000 - 500 000
moins de 100 000
route principale
route secondaire
voie ferrée
voie navigable
aéroport principal
aéroport secondaire
port de commerce
port pétrolier
port de pêche
0
50 km

Bénin

Le Bénin vit une situation sociopolitique apaisée depuis plus d'une décennie. La large concertation nationale qui s'est tenue du 19 au 28 février 1990 a mis fin à la profonde crise sociopolitique et économique que le pays subissait à la fin des années 80. Cette concertation, dite « Conférence nationale des forces vives », a été la toute première du genre en Afrique. Elle a rassemblé autour d'une même table les différents courants d'opinion, les associations de développement des différentes localités du pays, les groupements professionnels et corps de métiers ainsi que les communautés religieuses. Elle a abouti à d'importantes résolutions, notamment *i)* l'instauration d'une démocratie libérale fondée sur le respect des libertés fondamentales de l'homme, *ii)* l'édification d'un État de droit et *iii)* l'adoption des principes d'une économie libérale.

Les premières élections législatives et présidentielles de ce renouveau démocratique ont été organisées respectivement en février et mars 1991, et elles ont porté au pouvoir le président Nicéphore Soglo. Depuis, la démocratie n'a cessé de se consolider au Bénin. L'élection du docteur Yayi Boni en avril 2006 dans des conditions transparentes n'est que l'aboutissement de ce processus entamé en 1990 et qui a permis l'alternance

Le retard des réformes structurelles, notamment dans les secteurs du coton, de l'énergie et des télécommunications, compromet le retour à la croissance.

Figure 1 - **Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant**
(USD à prix constant 2000)

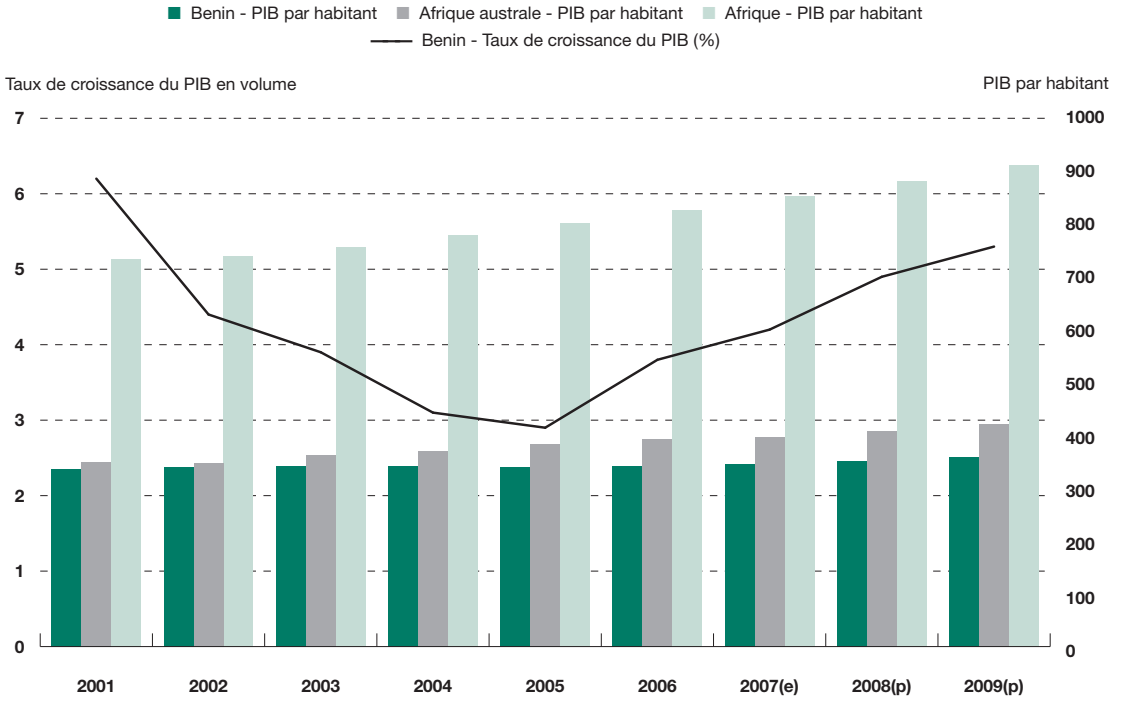

Source : Données du FMI et de l'Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE) ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/324577848433

© BAfD/OCDE 2008

politique, avec successivement le président Nicéphore Soglo en 1991 puis le président Mathieu Kérékou, de mars 1996 à mars 2006. Les élections législatives d'avril 2007 se sont également déroulées dans de bonnes conditions et ont permis au nouveau président Thomas Yayi Boni d'asseoir une majorité au sein du parlement, facilitant ainsi la mise en œuvre de son programme de gouvernement.

Développements économiques récents

Après quatre années de ralentissement de l'activité économique, l'économie béninoise a connu une reprise en 2006 qui s'est poursuivie en 2007 grâce à l'amélioration de la production cotonnière, au rétablissement des relations commerciales avec le Nigéria et à la relance des activités portuaires.

Le taux de croissance réel est passé de 2.9 pour cent en 2005 à 3.8 pour cent en 2006 et 4.2 pour cent en 2007. Toutefois, cette croissance a été moins forte que prévue en raison de la crise énergétique, qui a fortement affecté les activités productives au début de l'année 2007, et de retards dans la mise en œuvre des réformes structurelles, notamment dans la filière coton. La crise énergétique a démarré en mars 2006 quand la compagnie ghanéenne *Volta River Authority* (VRA), le principal fournisseur d'énergie à la Communauté électrique du Bénin (CEB), a réduit considérablement ses exportation d'énergie. La crise s'est accentuée en 2007 avec l'arrêt de la production de la centrale hydro-électrique du barrage Nangbéto, situé au Togo, et une réduction drastique des exportations d'énergie par les deux compagnies qui l'exploitent conjointement, la Compagnie ivoirienne d'électricité et la VRA. Le gouvernement a engagé des réformes dans le secteur de l'électricité qui devraient à terme accroître l'efficacité de sa gestion de manière à permettre une distribution satisfaisante en qualité et en quantité. Il a par ailleurs accordé des avantages fiscaux aux opérateurs privés pour les inciter à se doter d'unités de production d'électricité indépendantes en attendant l'accroissement des capacités de production de la Société béninoise d'eau et d'électricité (SBEE).

Le gouvernement a également pris l'engagement d'accélérer la mise en œuvre de réformes structurelles dans la filière cotonnière, les télécommunications et les activités portuaires. Toutes ces mesures devraient porter la croissance à 4.9 pour cent en 2008. Quant à l'inflation qui avait fortement grimpé en 2005 (5.4 pour cent) du fait de la pression sur les prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers, elle est redescendue à 3.1 pour cent en 2006 grâce à une bonne pluviosité et une amélioration de la production vivrière dans la sous-région. Le taux d'inflation a été estimé à 1.5 pour cent en 2007, en ligne avec les critères de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), et il devrait remonter très légèrement à 2 pour cent en 2008.

L'économie béninoise, très peu diversifiée, est essentiellement tournée vers l'agriculture. Ce secteur représente environ 22 pour cent du PIB et occupe près

Figure 2 - **Ventilation sectorielle du PIB en 2006** (en pourcentage)

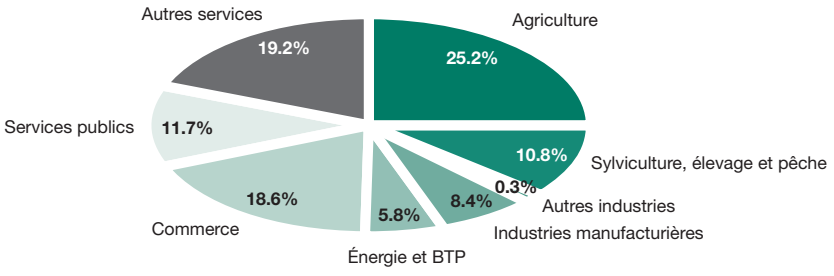

Source : Estimations des auteurs sur la base des données de l'INSAE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/325561346025

© BAfD/OCDE 2008

de 60 pour cent de la population active. Les agriculteurs s'adonnent aux cultures vivrières (manioc, haricot, igname, sorgho, maïs, mil, riz), mais surtout à la principale culture d'exportation, le coton, qui fait vivre 2 millions de Béninois. Le pays est d'ailleurs un des premiers producteurs de coton du continent, et le coton représente environ 80 pour cent des exportations. Les autres cultures d'exportation, à savoir l'huile de palme, l'anacarde et l'ananas, ne totalisent qu'environ 10 pour cent des ventes à l'étranger. Pour la campagne 2006/07, la production cotonnière n'a pu atteindre les ambitions affichées en début de campagne (350 000 tonnes), mais elle devrait s'établir, selon les estimations, à 240 618 tonnes, contre 198 000 tonnes la campagne précédente, soit un accroissement de 21.5 pour cent. Le secteur agricole, moteur de la croissance béninoise, reste cependant très tributaire des pluies, et il est peu compétitif du fait des coûts des intrants encore élevés et de sa faible mécanisation. Le Bénin possède un immense potentiel en terres agricoles apte à répondre à une agriculture diversifiée. Des efforts pour diversifier les autres filières d'exportation sont en cours et devraient à termes atténuer sa fragilité.

Notons que le sous-sol béninois est également riche en potentialités. On y trouve de l'or, un gisement pétrolier au large, du marbre, du calcaire, des phosphates et du fer. Mais l'exploitation de ce domaine demeure à ce jour assez limité. En 2006, la contribution du secteur primaire à la croissance a été de 2.1 pour cent. Elle a reculé en 2007 à 1.3 pour cent au profit du secteur secondaire, qui a surtout bénéficié de la relance cotonnière.

Le secteur secondaire n'en reste pas moins embryonnaire au Bénin, où il ne contribue qu'à 13 pour cent du PIB. La production industrielle est dominée par l'industrie alimentaire, l'industrie textile et la cimenterie. Les BTP et l'énergie, bases indispensables au développement industriel, participent très peu à la formation du PIB, à hauteur respective de 4.4 pour cent et 1.1 pour cent. L'insuffisance des capacités entrepreneuriales et managériales, le manque d'investisseurs dans le secteur, le faible niveau d'exploitation et de valorisation des ressources locales, et l'inadaptation de l'environnement institutionnel et réglementaire constituent les principaux problèmes qui entravent le développement industriel du pays. Plus de 80 pour cent des 400 entreprises formelles interrogées dans le cadre d'une enquête sur le climat des investissements considèrent la corruption, les dysfonctionnements de la justice ainsi que les procédures douanières et fiscales comme une très grande entrave à leur développement.

Tableau 1 **- Composantes de la demande**

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	**18.3**	**20.6**	**13.5**	**8.8**	**5.0**	**2.5**	**1.8**	**1.0**
Publique	5.2	4.6	44.5	20.0	3.8	1.8	1.1	0.2
Privée	13.1	15.9	4.5	4.3	5.5	0.6	0.6	0.8
Consommation finale	**87.7**	**88.8**	**2.9**	**3.9**	**4.8**	**2.5**	**3.3**	**4.1**
Publique	13.0	9.3	3.4	3.5	3.6	0.3	0.3	0.3
Privée	74.7	79.5	2.8	3.9	4.9	2.2	3.0	3.8
Solde extérieur	**-6.1**	**-9.3**				**-0.8**	**-0.2**	**0.2**
Exportations	29.1	16.7	7.2	8.1	7.0	1.5	1.7	1.5
Importations	-35.1	-26.0	9.0	7.2	4.9	-2.3	-1.9	-1.3
Taux de croissance du PIB, en volume						**4.2**	**4.9**	**5.3**

Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/328505374538

© BAfD/OCDE 2008

En outre, les investisseurs éprouvent des difficultés à obtenir des terrains viabilisés et sécurisés à des prix raisonnables. Les prix du foncier au Bénin sont les plus élevés de toute la sous région, et de nombreux terrains font l'objet de contestations (une grande partie des contentieux soumis à la justice sont liés au foncier). En 2006, la contribution du secteur industriel à la croissance du PIB a connu une évolution négative, en raison de la baisse de la production manufacturière. La reprise de la production cotonnière au cours de la campagne 2006/07 a permis une relative relance des usines d'égrenage en 2007, portant à 0.7 pour cent la contribution du secteur secondaire à la croissance. Cette tendance à la hausse devrait se consolider en 2008.

Le secteur tertiaire intervient pour près de la moitié du PIB. La position géographique du Bénin par rapport aux pays de l'hinterland tels que le Niger, le Burkina Faso et le Mali lui offre de larges opportunités en matière de transports, de transit et de tourisme. Dans le domaine touristique, le pays bénéficie d'un patrimoine culturel d'une assez riche diversité, comprenant de nombreux musées historiques et ethnographiques. Le Bénin abrite le site de « la route de l'esclave », et le pays a donné naissance au culte vaudou, pratiqué par plus de 50 millions d'adeptes de par le monde, surtout en Afrique, en Haïti, au Brésil et dans plusieurs autres pays des Amériques. Le 10 janvier de chaque année, le Bénin célèbre la fête nationale des cultes, qui réunit des milliers de personnes venant de partout dans le monde.

Les activités du tertiaire reposent essentiellement sur le commerce, qui reste largement tributaire de l'état des relations avec le grand voisin, le Nigeria. Ce secteur reste confronté à des difficultés de relance telles que l'inadéquation et/ou l'insuffisance des textes législatifs et réglementaires, le développement à un rythme inquiétant de la contrebande, le déficit de coordination des actions des différentes structures nationales impliquées dans le développement des échanges.

Du côté de la demande, la croissance continue d'être tirée par la consommation privée et l'investissement public. En 2007, la contribution de la consommation privée à la croissance était estimée à 2.2 pour cent. Quant à l'investissement public, il y a contribué pour 1.8 pour cent. Le secteur extérieur, toujours déficitaire malgré la relance des exportations de coton, contribue négativement à la croissance du PIB. Les exportations du Bénin sont en partie dominées par la réexportation de produits vers le Nigeria. Selon une estimation du Laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale (LARES), basé à Cotonou, au moins 75% des marchandises débarquées au port autonome de Cotonou en tant que produits de consommation sont réexportées vers le marché nigérian. Ce sont principalement des tissus de coton ou synthétiques, des fripes, du riz et des véhicules d'occasion. Les activités de réexportation ont connu au cours de ces trois dernières années beaucoup de difficultés en raison de restrictions commerciales imposées par le Nigéria. En effet, le Nigéria, qui compte plus de 130 millions d'habitants, a affiché une volonté de développer ses industries locales. Cette politique l'a amené à prendre régulièrement des mesures de restrictions de ses importations en provenance du Bénin. En août 2003, le Nigéria avait été jusqu'à fermer la frontière arguant que le Bénin ne luttait pas suffisamment contre la criminalité transfrontalière. À la suite de négociations, les deux chefs d'État sont parvenus à la signature d'un mémorandum engageant les deux voisins à coopérer dans la lutte contre la contrebande frontalière et l'insécurité. En juin 2004, les deux pays ont mis en place un Comité conjoint Bénin-Nigeria sur le commerce, avec la ferme volonté de développer les flux commerciaux. L'amélioration des relations commerciales avec le Nigeria s'est traduite notamment par la création en février 2007, à l'initiative de Thomas Boni Yayi, président du Bénin, et de Olusegun Obasanjo, à l'époque encore président du Nigeria, d'une zone de co-prospérité entre le Bénin, le Nigeria, le Togo et le Ghana. Cet accord vise à intégrer les marchés de ces quatre pays dans divers domaines dont l'énergie, les télécommunications et les infrastructures des transports. Les quatre ont conclu des accords dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications. La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB du Bénin devrait s'en trouver améliorée en 2008 et 2009.

© BAfD/OCDE 2008

Politique macro-économique

Le Bénin a conclu le 5 août 2005 un programme économique et financier triennal 2005-08 avec le FMI au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Ce programme, qui était le deuxième du genre après celui conclu en 2000 pour la période 2000 -2003, visait principalement à aider le Bénin à poursuivre la mise en œuvre des réformes nécessaires pour consolider son économie et réduire durablement la pauvreté. La troisième revue de la FRPC a eu lieu en septembre 2007 et a conclu que tous les critères de réalisation quantitatifs ainsi que les objectifs indicatifs inscrits dans le programme pour fin juin 2007 étaient respectés. Cependant, le Bénin a accusé un retard dans la mise en œuvre d'importantes réformes structurelles, notamment la privatisation des unités de production industrielle de la société publique de production cotonnière, la Sonapra (Société nationale pour la promotion agricole). Par ailleurs le pays est de plus en plus confronté aux difficultés liées à l'augmentation continue des cours du pétrole. Selon une étude réalisée par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), le Bénin a perdu 0.24 point de pourcentage du PIB sur la période 2004-06 en rapport avec la hausse des cours du pétrole. Comme dans tous les autres pays membres de l'UEMOA, la hausse des cours du pétrole s'est également répercutée sur les finances publiques. L'impact sur le déficit budgétaire n'a cessé de s'aggraver, passant de 0.46 point de pourcentage du PIB en 2004 à 0.62 point en 2006.

Politique budgétaire

En ce qui concerne les finances publiques, les mesures adoptées par le gouvernement en 2006 pour sécuriser les recettes et contenir les dépenses ont permis de passer d'un solde primaire de base négatif de – 1.4 pour cent en 2005 à un solde positif de + 0.4 pour cent en 2006 et de + 1 pour cent en 2007. Au niveau des recettes, l'administration fiscale et les services de la douane ont accentué les mesures de contrôle et de lutte contre la fraude. Les procédures de dédouanement ont été simplifiées et informatisées. Toutes ces mesures ont permis de tirer profit du regain d'activité et ont porté les recettes fiscales à 15.4 pour cent du PIB en 2007 comme en 2006, en hausse de 14.5 pour cent en 2005. En plus des performances réalisées sur les recettes fiscales, le gouvernement a levé en 2006 et 2007 d'importantes ressources sur le marché financier de l'UEMOA (141.6 milliards de francs CFA) pour financer des infrastructures productives. Du côté des dépenses, le gouvernement est revenu à de meilleures procédures d'exécution budgétaire. La pratique peu orthodoxe de dépenses par ordres de paiement du trésor avait entrainé des dérapages dans la gestion budgétaire : elle a été abandonnée au profit d'une plus grande

Tableau 2 - **Opérations financières de l'État** (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Recettes totales (avec dons)[a]	**18.7**	**18.3**	**18.4**	**19.2**	**19.4**	**19.8**	**19.7**
Recettes fiscales	13.1	14.6	14.5	15.4	15.4	15.6	15.5
Dons	3.3	1.9	1.7	2.3	2.5	2.6	2.6
Dépenses totales (et prêts nets)[a]	**16.8**	**20.1**	**21.3**	**19.6**	**21.4**	**22.6**	**22.3**
Dépenses courantes	10.5	13.9	15.0	14.9	15.0	15.2	15.1
Sans les intérêts	*9.6*	*13.6*	*14.7*	*14.6*	*14.6*	*14.7*	*14.6*
Salaires	4.3	6.8	6.8	5.5	5.4	5.4	5.3
Paiements d'intérêts	0.9	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5
Dépenses en capital	6.1	6.1	6.3	4.6	6.4	7.4	7.3
Solde primaire	**2.7**	**-1.4**	**-2.6**	**0.0**	**-1.6**	**-2.3**	**-2.2**
Solde global	**1.8**	**-1.7**	**-2.9**	**-0.4**	**-2.0**	**-2.8**	**-2.7**

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.
Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/330422653668

© BAfD/OCDE 2008

utilisation des procédures normalisées du Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP). Par ailleurs, le gouvernement a procédé en 2007 à un collectif budgétaire comportant une importante augmentation des dépenses en faveur de la santé, l'éducation, l'agriculture et les infrastructures. Les dépenses totales ont atteint 21.4 pour cent du PIB en 2007 contre 19.4 pour cent en 2006. Le gouvernement est resté assez prudent en ce qui concerne la masse salariale, qui a représenté 5.4 pour cent du PIB en 2007, assez proche de son niveau de 2006 (5.5 pour cent du PIB).

La politique budgétaire en 2008 vise à soutenir davantage les dépenses de lutte contre la pauvreté et d'appui à la croissance, tout en renforçant la viabilité à moyen terme des finances publiques. Le gouvernement entend maintenir le solde primaire de base à 1 pour cent du PIB et les prévisions pour le déficit du solde budgétaire global sont de l'ordre de -2.8 pour cent du PIB.

Politique monétaire

L'expansion monétaire en 2006 est restée soutenue avec une hausse de 16.5 pour cent, en rapport avec l'amélioration des avoirs extérieurs nets du système bancaire résultant notamment de la hausse des transferts privés et publics. En 2007, la hausse de la masse monétaire a été contenue à 7.6 pour cent avec une expansion moins forte des avoirs extérieurs nets. La position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire s'est raffermie davantage en 2007 suite à la bonne tenue des recettes fiscales. La baisse du crédit net à l'État en 2007 est estimée à 8.2 pour cent de la masse monétaire. Quant au crédit au secteur privé, il a connu une hausse de 9.8 pour cent en 2007.

La politique monétaire continuera d'être conduite par la banque centrale régionale, la BCEAO, dans l'optique de soutenir la position extérieure de la zone de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) en maintenant les réserves internationales à un niveau satisfaisant et l'inflation en dessous de 3 pour cent. Au Bénin, la masse monétaire devrait augmenter de 8.2 pour cent en 2008 sous l'effet d'une hausse du crédit au secteur privé de 7.7 pour cent et d'une légère baisse du crédit net à l'État (- 1.8 pour cent).

Position extérieure

La position extérieure du Bénin, marquée par une balance commerciale et un compte courant structurellement déficitaires, s'est dégradée durant la période 2000-2005 sous les effets conjugués de la baisse des recettes d'exportations sur le coton et la hausse de la facture d'importation des produits pétroliers. En 2006 le déficit du compte courant hors transferts officiels s'est stabilisé à 6,3 pour cent du PIB, puis il s'est contracté à 5,4 pour cent du PIB en 2007 avec la hausse des exportations de coton et une bonne tenue des transferts courants. Le Bénin a bénéficié en 2003 de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE), lui permettant un allègement de la dette de 265 millions de dollars (USD) en janvier 2006, et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), pour une réduction de 1.112 milliard USD. En 2007, le pays a en outre

Tableau 3 - **Comptes courants** (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	**-8.6**	**-11.0**	**-9.3**	**-10.8**	**-10.7**	**-11.1**	**-10.7**
Exportations de biens (f.o.b.)	16.9	8.5	7.5	5.3	5.5	5.6	6.0
Importations de biens (f.o.b.)	25.5	19.5	16.8	16.1	16.2	16.8	16.7
Services	-1.6	-1.2	-1.1	-0.8	-0.6	-0.6	-0.5
Revenu des facteurs	-0.6	-1.0	-0.9	-0.4	-0.5	-0.5	-0.6
Transferts courants	5.5	6.0	4.8	5.7	6.5	5.6	5.6
Solde des comptes courants	**-5.3**	**-7.2**	**-6.5**	**-6.3**	**-5.4**	**-6.6**	**-6.2**

Source : Données des autorités nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/331647818316

© BAfD/OCDE 2008

Figure 3 - **Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations** (en pourcentage)

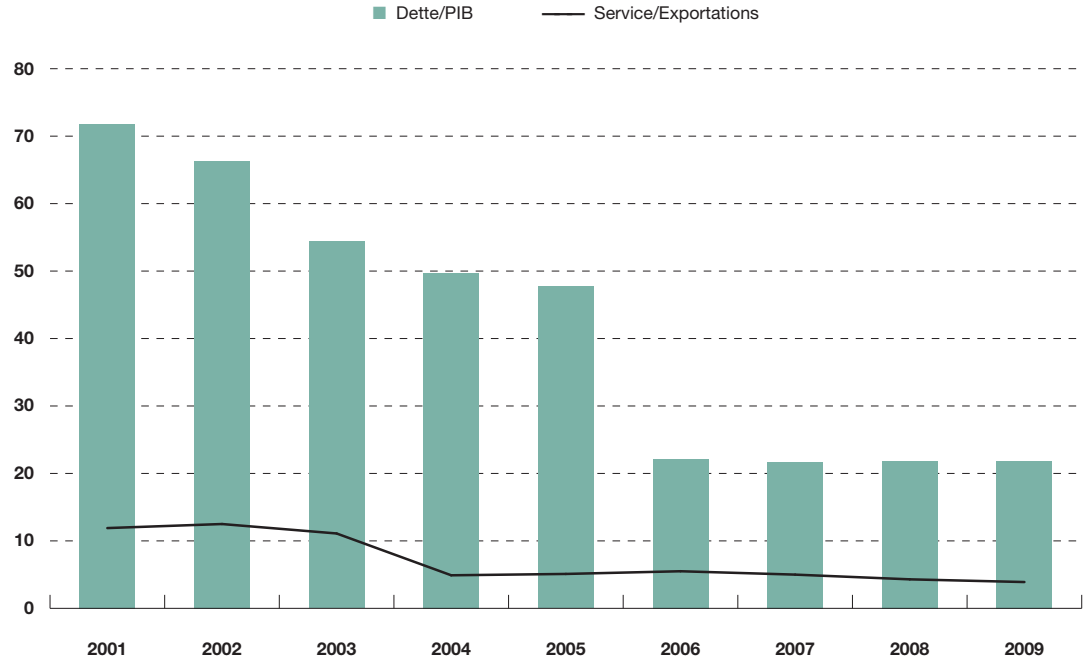

Source : FMI.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/327028616506

bénéficié de l'annulation des dettes chinoise et russe. L'encours de la dette extérieure est désormais estimé à 12 pour cent du PIB en 2007, contre 36.9 pour cent en 2005. Avec un niveau de réserves internationales estimé à 13 mois d'importations en 2007 et la poursuite de la hausse des exportations de coton, la position extérieure du Bénin pourrait se renforcer en 2008. Toutefois elle demeure fragile en raison de la forte dépendance du pays à la volatilité des prix du coton, aux incertitudes de ses rapports commerciaux avec le Nigeria et à l'appréciation de l'euro (donc du franc CFA) vis-à-vis du dollar. Le gouvernement continuera donc de poursuivre une politique d'endettement prudente.

Questions structurelles

Développements récents

Les réformes engagées au Bénin au cours de ces dernières années découlent de sa Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) 2003-05, qui s'articule autour de quatre priorités : *i)* renforcement du cadre macro-économique à moyen terme ; *ii)* développement du capital humain et gestion de l'environnement ; *iii)* renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles; et *iv)* promotion de l'emploi durable et renforcement des capacités des pauvres à concourir au processus de décision et de production. Les réformes structurelles ont essentiellement porté sur la privatisation des entreprises publiques, notamment la Société nationale de promotion agricole (Sonapra), la Société béninoise d'eau et d'électricité (SBEE), l'Office des postes et télécommunications (OPT) et le Port autonome de Cotonou (PAC). Le Bénin a enregistré des retards dans la mise en œuvre de ces réformes, notamment en ce qui concerne la libéralisation et la privatisation des entreprises publiques dans les secteurs des infrastructures de base et le coton. Le gouvernement s'était engagé à privatiser partiellement les usines d'égrenage de coton de la Sonapra dans le but de restaurer et pérenniser son caractère de filière intégrée, dans un contexte de gestion privée. Il a initié le processus

© BAfD/OCDE 2008

de privatisation en août 2007 par un appel d'offre qui a abouti à la désignation de la Société commune de participation (SCP) comme adjudicataire de la part de capital à céder. La Société de développement du coton (Sodeco), une société d'économique mixte regroupant principalement l'État et la SCP, a ensuite été créée par le gouvernement en octobre 2007 pour reprendre les usines de la Sonapra. Cependant, le Gouvernement a annulé le 2 novembre tout le processus de privatisation, évoquant des irrégularités dans la procédure d'adjudication et dans le processus de création de la Sodeco. Il entend relancer la privatisation après l'élaboration d'une stratégie globale de réforme du secteur cotonnier avec l'appui de partenaires extérieurs. Le problème des intrants, une rémunération plus juste aux paysans, la nécessité de l'encadrement et de l'information des paysans sont des éléments qui seront pris en compte dans la stratégie à définir. Le processus de réflexion est prévu pour démarrer avant juin 2008, mais la mise en œuvre de solutions pourrait être relativement longue car le gouvernement compte revoir la filière dans son ensemble.

Au niveau du secteur portuaire, le gouvernement a engagé des réformes pour l'amélioration de la compétitivité avec l'appui du Compte du défi du Millénaire (*Millenium challenge account* – MCA). Cette réforme vise à renforcer les conditions de sécurité au Port autonome de Cotonou (PAC) et à impliquer le secteur privé dans la gestion des installations portuaires. Après un retard dans la mise en œuvre de ces réformes, le gouvernement a mis en place un système de facturation unique de tous les services fournis par les opérateurs aux usagers du PAC. Une société anonyme constituée des acteurs de la communauté portuaire, y compris des structures publiques, est désormais en charge de gérer ce système. Le gouvernement a par ailleurs confié la gestion du Système d'informations du guichet unique pour le commerce extérieur (Siguce) à une société privée qui constituera l'interface entre les usagers des services du PAC et les opérateurs portuaires. Toutes ces actions ont permis une amélioration sensible de la performance du port en 2007. Le gouvernement prévoit la mise en concession de la gestion du port auprès d'une société étrangère de réputation internationale.

Le gouvernement a par ailleurs engagé d'autres réformes avec le soutien du MCA, notamment l'amélioration du régime foncier et du système judiciaire afin de faciliter l'accès au crédit des PME.

Au cours de ces trois dernières années, les autorités ont également initié une série de réformes favorisant la transparence dans la gestion des finances publiques. Elles ont notamment entrepris des actions en vue de renforcer le rôle de toutes les institutions impliquées dans l'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption. L'inspection générale des finances (IGF) et l'inspection générale d'État (IGE) ont reçu plus de moyens afin d'accentuer leur contrôle de la dépense publique. L'IGE a déjà entamé des audits qui ont abouti au limogeage, le 12 novembre 2007, des directeurs généraux du PAC et de la Société de gestion des marchés (Sogema). Les audits de l'IGE se poursuivent et devraient porter sur notamment la Société nationale des eaux du Bénin (Soneb), la Loterie nationale du Bénin (LNB) et la Société nationale pour la promotion agricole (Sonapra). Par ailleurs, le gouvernement a entrepris la réforme des marchés publics et prévoit de transformer la Chambre des comptes en une Cour des comptes avec une plus grande indépendance et plus de moyens. Le Bénin fait partie des pays qui ont adhéré au Mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP), une instance de promotion de la bonne gouvernance.

Malgré toutes ces actions, la corruption continue d'être perçue par la population comme très présente. Une enquête menée en 2005 et 2006 avec l'appui de la BafD et de la Banque mondiale a conclu que pour 58% des Béninois, la corruption constitue un problème sérieux. Les services publics qui ont recueilli les opinions les plus défavorables sont la douane, la justice, la police routière et les services des impôts et taxes. Le gouvernement compte actualiser le plan national de lutte contre la corruption sur la base de cette enquête.

En 2007, le gouvernement a adopté une nouvelle Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP) pour la période triennale 2007-2009, qui a repris et renforcé les axes prioritaires de la précédente stratégie, en mettant l'accent sur les réformes devant consolider le secteur privé et la croissance économique.

© BAfD/OCDE 2008

Le Bénin offre des atouts non négligeables pour le développement du secteur privé, à savoir la stabilité politique, un secteur bancaire commercial viable, et des infrastructures portuaires et aéroportuaires. Dans le cadre de la stratégie du gouvernement pour le développement du secteur privé, un accent particulier a été mis sur le règlement des questions foncières. Dans le domaine de la sécurisation foncière en milieu rural, des efforts conjugués ont abouti au vote de la loi portant sur le régime foncier rural. On sait que l'accès sécurisé à la terre est un des principaux facteurs de production pour augmenter les investissements. Outre la question foncière, le Bénin a initié divers programmes pour développer la micro-finance, l'industrie et le commerce. La surveillance des institutions de microfinance a été renforcée et un programme de micro-crédits a été lancé pour les catégories les plus pauvres de la population. Au niveau du secteur industriel, le gouvernement s'est attelé à sensibiliser les opérateurs économiques sur les droits de propriété.

La dynamisation du secteur privé au Bénin demeure cependant toujours timide, en rapport avec la lenteur dans la mise en œuvre des réformes structurelles. L'une des contraintes majeures demeure le coût élevé de l'énergie, notamment électrique. Les nombreux délestages de courant ont affecté significativement la productivité des entreprises. En 2006, le gouvernement a adopté un Plan énergie visant à augmenter à moyen terme la capacité de production d'énergie afin d'en réduire le coût. L'achèvement du projet CEB-NEPA (la régie nigériane de l'électricité) devra contribuer à cet objectif.

Les questions environnementales font partie des préoccupations des autorités. Le Bénin dispose d'importantes potentialités écologiques avec environ 65 pour cent de taux de couverture du territoire par une végétation arbustive ou arborée. Le pays abrite l'un des plus célèbres parcs de l'Afrique au sud du Sahara, la réserve de biosphère de la Pendjari, très riche en espèces animales et végétales. Mais au plan national, les forêts et la faune continuent de se dégrader. Les besoins en terres et en bois de combustible ayant augmenté rapidement avec l'accroissement démographique, ils ont entraîné une pression accrue sur les forêts : plus de 60 000 hectares seraient ainsi détruits chaque année sous la poussée de l'agriculture, de l'élevage, de l'exploitation forestière incontrôlée et des feux de brousse. Les efforts déployés pour la mise en valeur de ces écosystèmes n'ont pas permis de limiter leur dégradation. Avec l'adoption d'une loi sur le foncier rural, le gouvernement entend améliorer le cadre juridique pour une gestion durable des ressources naturelles.

Développement des compétences techniques et professionnelles

Le système éducatif béninois comprend : *i)* l'enseignement préscolaire ; *ii)* l'enseignement primaire ; *iii)* l'enseignement secondaire général ; *iv)* l'enseignement technique et la formation professionnelle ; *v)* l'enseignement supérieur ; et *vi)* l'alphabétisation et l'éducation des adultes. En matière d'éducation, l'enseignement primaire est placé au premier rang des priorités. L'objectif principal est d'assurer une scolarisation universelle et équitable de tous les enfants âgés de 6 à 15 ans. L'enseignement primaire absorbe ainsi plus de 60 pour cent des allocations budgétaires du système éducatif au Bénin.

L'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) relèvent aussi bien du secteur formel que du secteur informel. Des formations para-formelles sont assurées par des structures publiques et privées et couvrent les domaines de l'agriculture, la mécanique, la maçonnerie, la plomberie et l'électricité bâtiment. Au total, 7 filières de formation existent pour 29 corps de métiers. Quant à la formation dans le secteur informel, qui repose essentiellement sur un mode d'apprentissage traditionnel, elle est plus variée que dans le secteur formel. Elle couvre 201 métiers regroupés en 42 corps de métiers.

L'offre quantitative de l'EFTP au niveau formel est très faible. En 2005, 10 717 élèves étaient inscrits dans le secteur public et 19 268 dans le secteur privé. Ces effectifs ont baissé en 2006 dans le secteur public avec 9 913 élèves. Le secteur informel a formé en 2005 environ 180 000 personnes avec des méthodes d'apprentissage traditionnel.

© BAfD/OCDE 2008

Les filles représentent en moyenne 33 pour cent des effectifs dans les écoles de formation technique et professionnelle. Les enfants des catégories défavorisées sont quasiment exclus de l'ETFP public.

La formation technique et professionnelle actuelle ne répond pas aux besoins de l'économie nationale. Elle est trop orientée vers la délivrance de diplômes permettant la poursuite des études, et insufisamment vers des formations qualifiantes permettant d'aborder le marché de l'emploi avec des chances d'insertion. Outre le sous-équipement des établissements (exception faite des plus récents), l'absence de matières d'œuvre et l'insuffisante qualification professionnelle des enseignants expliquent en partie ce dysfonctionnement de l'ETFP.

Au cours des cinq dernières années, les sciences et techniques agricoles (STA) ont attiré moins de 7.5 pour cent des effectifs en formation contre 63 pour cent pour les sciences et techniques administratives et de gestion (STAG). L'offre de formation est aussi inégalement répartie sur l'étendue du territoire. Ainsi, 56 pour cent des établissements sont situés dans les régions littorales de l'Atlantique, totalisant plus de 65 pour cent de l'effectif des stagiaires. Les diplômes délivrés sont par ailleurs de moins en moins crédibles en raison du déficit constaté dans l'encadrement pédagogique et des biais qui subsistent dans le système d'évaluation.

L'analyse de la nature et de l'évolution des inscriptions aux concours d'entrée dans les établissements de l'EFTP montre que la demande de formation demeure insatisfaite. Les besoins de formation et l'offre d'emploi concernent les 21 catégories professionnelles les plus représentées sur le marché, qui couvrent notamment l'agro-alimentaire, l'hôtellerie et le tourisme, l'artisanat, l'électronique et les télécommunications, les transports internationaux, la santé, le commerce et l'économie familiale et sociale. Le renfort de travailleurs étrangers compétents dans ces divers domaines reste négligeable même si ces dernières années on a observé un léger afflux résultant des crises politico-sociales au Togo et en Côte-d'Ivoire. Le Bénin ne devrait donc pas trop tabler sur l'importation de main d'œuvre de la sous région. Les entreprises béninoises recrutent à l'occasion des Ghanéens et des Nigérians.

Les ressources du système éducatif béninois proviennent d'abord du budget national. L'État dépense en moyenne 378 000 francs CFA par élève au cours de l'année. La contribution des bénéficiaires s'élève à environ 80 000 francs CFA par élève. Les financements extérieurs dont bénéficie d'EFTP servent pour la plupart à financer les investissements en infrastructures et à la provision d'assistance technique. Les ressources mises à disposition pour le fonctionnement des structures de l'EFTP se sont accrues de 20 pour cent en moyenne entre 2003 et 2006. Le taux de consommation de ces dotations avoisine 90 pour cent sur toute la période. Les ressources financières affectées aux investissements ont chuté dans le même temps de plus de 50 pour cent, passant de 7 245 milliards de francs CFA en 2003 à 3 049 milliards de francs CFA en 2006. Ces dépenses en capital ont été engagées à moins de 80 pour cent des dotations initiales depuis 2003.

La politique actuelle pour le secteur de l'ETFP s'inscrit dans le prolongement des réflexions menées en 1997 qui ont abouti à la préparation d'un document d'orientation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Ce document, finalisé lors d'un «atelier de validation du plan d'action pour la réforme », a été adopté en octobre 2001. Les objectifs poursuivis sont : *i)* préparer à la poursuite d'études techniques supérieures (technicien supérieur, ingénieur) ; *ii)* préparer à l'insertion dans la vie active à un niveau de qualification d'employé, d'ouvrier, de technicien ; *iii)* ouvrir le système formel sur son environnement économique et social ; *iv)* développer et rationaliser l'éducation non formelle ; et *v)* prévoir des passerelles entre formation initiale et formation professionnelle continue d'une part, et d'autre part, entre les différents ordres d'enseignement. La stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté approuvée en 2007 par le gouvernement a placé le renforcement de la formation professionnelle, en adéquation avec les besoins du marché du travail, au rang des domaines d'interventions prioritaires.

Pour réaliser ces objectifs les autorités ont engagé des réflexions avec les partenaires techniques et financiers

© BAfD/OCDE 2008

qui ont permis de préparer les outils techniques, pédagogiques, financiers, administratifs indispensables pour garantir la qualité de la formation professionnelle. Le groupe de la BAfD a contribué aux efforts en finançant plusieurs actions, y compris l'élaboration d'un schéma directeur de l'ETFP.

En 2001, l'EFTP avait marqué des avancées notables notamment en *i)* formation pédagogique des formateurs (APE) ; *ii)* réhabilitation et équipement des établissements ; et *iii)* avec l'installation d'un Fonds de développement de la formation continue et de l'apprentissage (Fodefca). Le gouvernement a par ailleurs lancé la construction d'une douzaine de lycées agricoles et industriels dans plusieurs départements. En 2006, deux établissements ont ouvert leurs portes : le Centre de formation professionnelle de Djouba, et l'annexe du quartier de Kpondéhou (Cotonou) du lycée technique Coulibaly.

Outre l'appui du groupe de la BAfD, l'EFTP bénéficie d'appuis de la Banque mondiale, de la Banque islamique de développement (BIsD), de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et de plusieurs partenaires bilatéraux (France, Allemagne, Suisse, Belgique, Danemark, Pays-Bas et Canada).

La réussite des réformes en cours nécessite notamment *i)* la mise en place d'un système performant d'aide à la décision, *ii)* le développement des programmes par compétence, *iii)* la maitrise des coûts et *iv)* l'appui au secteur privé pour l'amélioration de la pédagogie. Dans le secteur agricole, les défis majeurs de la formation technique et professionnelle sont l'accroissement de la productivité et des productions agricoles, surtout vivrières.

Contexte politique

Suite aux élections présidentielles qui se sont déroulées en avril 2006, dont la transparence a été saluée par la communauté internationale, les résultats des législatives intervenues en avril 2007 ont permis au chef de l'État d'asseoir une majorité présidentielle au parlement. Il a néanmoins procédé depuis à plusieurs remaniements ministériels.

Les élections municipales devaient se dérouler en avril 2008.

La lutte contre la corruption est un important volet de la stratégie de réduction de la pauvreté au Bénin. Deux domaines d'intervention prioritaires ont été arrêtés par les autorités : *i)* l'accélération des réformes administratives ; et *ii)* le renforcement de l'État de droit et des libertés individuelles. Différentes actions ont été menées à ce jour, notamment l'installation en septembre 2004 d'un « Observatoire de lutte contre la corruption », un projet de loi portant sur la lutte contre la corruption et diverses actions de sensibilisation et de campagne anti-corruption organisées par des structures comme le Front des organisations nationales de lutte contre la corruption (Fonac), la « Cellule de moralisation de la vie publique », et d'autres organisations de la société civile. Ces actions ont quelque peu freiné le phénomène de la corruption.

Au niveau du secteur judiciaire, un programme intégré de renforcement des systèmes juridique et judiciaire a été adopté et sa mise en œuvre se poursuit. Pour renforcer le secteur de la justice, le gouvernement a accentué le recrutement des magistrats et greffiers. Il a également renforcé les capacités des acteurs du secteur à travers des formations, et amélioré la rémunération des magistrats.

Contexte social et développement des ressources humaines

Dans le domaine de l'éducation, le gouvernement s'est assigné l'objectif de garantir les chances d'accès à l'éducation à tous les enfants en âge scolaire et de renforcer la qualité et l'offre d'éducation. La scolarisation dans l'enseignement primaire a progressé avec un nombre d'élèves qui a augmenté de 2.9 pour cent entre les exercices 2004/05 et 2005/06. Selon des sources nationales, le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 92.7 à 93 pour cent, soit légèrement en deçà de la cible de 94 pour cent. La scolarisation des filles a également progressé avec un TBS qui est passé de 84 à 86 pour cent, légèrement en-deçà de la cible de

© BAfD/OCDE 2008

87 pour cent. Le ratio élèves/maître s'est globalement amélioré grâce notamment à l'accroissement du nombre d'enseignants communautaires. En matière d'alphabétisation, aucun progrès significatif n'a été réalisé. La politique d'alphabétisation a été validée mais les conditions de sa mise en œuvre restent à mettre en place.

L'état de santé des populations constitue officiellement un objectif économique et social de développement et de réduction de la pauvreté. Le gouvernement a pris des mesures pour renforcer les infrastructures sanitaires, promouvoir la santé maternelle et réduire la mortalité infantile. Les conditions sanitaires ont connu une relative amélioration au cours de la période 2003-06. On note une augmentation sensible du taux de fréquentation des services de santé par la population, passé en moyenne de 37 pour cent en 2005 à environ 44 pour cent en 2006, dépassant la valeur cible de 38 pour cent. Il en est de même du taux de fréquentation des services de santé par les enfants de 0 à 5 ans, qui est passé de 76 pour cent en 2005 à 79 pour cent en 2006, au dessus de la valeur cible de 77 pour cent. Le taux de morbidité demeure toutefois élevé et les pathologies tropicales (le paludisme notamment) continuent à frapper une partie importante de la population. La prévention contre le VIH/Sida fait également partie des préoccupations officielles compte tenu de son impact social. Le nombre personnes infectées par jour au Bénin est en augmentation : il est passé de 35 personnes en 2003 à 52 personnes en 2006. Pour freiner cette tendance, les autorités ont mis l'accent sur la prévention mais également sur les traitements et la prise en charge des orphelins du sida. Les cas de tuberculose sont également pris en charge suivant le protocole DOTS (*Directly Observed Therapy Short Course*).

En ce qui concerne les OMD, 3 objectifs seulement ont des chances d'être atteints à l'horizon 2015. Il s'agit de la réduction de moitié du nombre de personnes souffrant de malnutrition, de l'instruction primaire pour tous les enfants en âge d'aller à l'école, et la réduction de moitié de la population n'ayant pas accès de manière durable à l'eau potable.

© BAfD/OCDE 2008